

Le Directeur Général

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Hanane TAOUIL

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Fax : 04 90 82 97 49

Courriel : htaouil@vaucluse.cci.fr

N° 129504



Arrivé le

23 AVR. 2019

Monsieur Christian GROS

Maire

Hôtel de Ville

84170 MONTEUX

Original pour suite à donner : IB.

Copie : SE Ls SSF

N/Réf. : SMC/BG-085-04/2019

Avignon, le 18 AVR. 2019

Objet : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Le point de modification porte sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) pour conforter l'activité de loisir existante (stand de tir) dans la zone naturelle. La surface actuelle du STECAL est d'environ 13 910 m². Le projet représente une surface d'environ 22 248 m².

Ce projet répond au caractère exceptionnel posé par l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme. Il s'insère dans l'environnement naturel et tient compte des nuisances provoquées par les tirs tout en répondant aux besoins des 150 adhérents de la Société de tir de Monteux.

De ce fait, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur le projet de révision allégée n°1 de la commune de Monteux.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors de la plus prochaine séance de la Commission provisoire instituée dans le cadre de l'article R.712-5 du Code de Commerce.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



Michel MARIDET

